

Une ligne « SOS médecins » pour les docteurs mal en point

ASSISTANCE Les praticiens agressés, en burn out ou déprimés sont bien mal soignés. Une ligne d'appel les aidera à surnager

C'est un paradoxe : si les médecins exhortent leurs patients à prendre soin de leur santé et à ne pas lutter seuls en cas de dépression, de burn out ou après une agression, ils rechignent eux-mêmes à se tourner vers une aide extérieure. Mais la multiplication des agressions très violentes ces derniers mois a poussé l'Ordre des médecins à créer une aide spécifique, sous forme d'un numéro 0800 gratuit que les médecins (ou ceux à qui ils sont chers) pourront consulter pour recevoir de l'aide.

« C'est un devoir éthique. Et l'éthique, c'est la morale en marche », explique Benoît Dejemeppe, président du Conseil de l'Ordre des médecins. Pour les 50.000 praticiens belges, la plate-forme www.medecinsendifficulte.be entend réduire le cap à franchir pour les médecins afin de les encourager à demander une aide concrète lorsqu'ils font face à des problèmes psychiques personnels. Pour autant, pas question de s'immiscer dans la vie privée du praticien : la décision de demande d'aide appartient toujours au médecin.

L'initiative entend également recueillir des données autour de cette question et élaborer des techniques de prévention et de sensibilisation. Selon Koen Matton, chargé de mission, « selon différentes études réalisées en Belgique et à l'étranger, un médecin ne cherche généralement pas d'aide pour ses problèmes psychologiques personnels. La situation était déjà identique il

il y a cent ans et aujourd'hui encore, elle s'avère rester un tabou à propos duquel le médecin préfère ne pas parler. Beaucoup de médecins confirment que le besoin de mettre en place une structure d'aide et de prévention est très grand ».

Mais « Médecins en difficulté », initiative de l'Ordre, garantit-il la confidentialité des échanges, alors même que certaines données pourraient mener le médecin en détresse devant un conseil disciplinaire. La consommation de psychotropes, très fréquente dans la profession, qui dispose d'un accès privilégié aux produits, doit-elle être dénoncée par le responsable de l'organisme ? Ou un délire psychotique ? Ou une maladie grave ? Il y a quelques semaines, un médecin au bout du rouleau avait provoqué une collision avec le groupe de cyclistes, puis avait pris la fuite. Interpellé, puis auditionné par la police, le chauffard avait fait l'objet d'un retrait de permis de conduire pour une période de quinze jours. Pour délit de fuite, état d'intoxication alcoolique et coups et blessures involontaires. Or, ce médecin accomplissait ce jour-là ses dernières visites, avant une « retraite forcée ». Et il est décédé le lendemain de l'accident.

Confidentialité totale

De même, on se souvient que l'opinion publique avait reproché aux médecins en charge du pilote de Germanwings de n'avoir pas signalé sa capacité perdue de pouvoir voler. Ne pourrait-on

pas reprocher à « Médecins en difficulté » de se taire sur l'état d'un médecin, quitte à mettre la vie ou la santé de patients en grave danger ?

« C'est exclu, car une séparation bien nette est faite entre ce projet et les chambres disciplinaires de l'Ordre. Ceux qui prennent en charge des médecins en détresse portent évidemment l'obligation de confidentialité totale. Sans quoi, les médecins ne feront pas confiance à cette nouvelle initiative et notre objectif ne sera pas atteint. Nous ne sommes pas engagés dans une opération de normalisation. Mais nous voulons que les médecins puissent exercer leur droit fondamental à la santé, dont ils doivent bénéficier comme tous les autres citoyens. Ceux qui font profession de la santé méritent que l'on s'intéresse à la leur », rétorque Benoît Dejemeppe.

Une initiative saluée par la ministre de la Santé Maggie De Block qui, entre deux batailles au Parlement, est venue lancer le débat : « En tant que médecins, vous consacrez toute votre carrière au bien de vos patients, vous êtes engagés et motivés, vous travaillez dur. Il faut pouvoir récupérer en toute sécurité. Un médecin aux prises avec des problèmes de santé mentale mérite d'être aidé autant que possible et de bénéficier de la compréhension et du soutien de son entourage et de ses collègues. Cela bénéficiera ensuite à ses patients. » ■

FRÉDÉRIC SOUMOIS

PRÉVENIR LES AGRESSIONS

Une liste noire de patients ?

L'identité des patients pourrait être contrôlée avant la salle d'attente : c'est une des idées fortes qui a émergé à la suite de la tentative d'assassinat du Dr François Depoorter à Forest, en août dernier. Une agression qui avait attisé la colère des praticiens, déjà ébranlés par la mort, en décembre 2015, du Dr Patrik Roelandt, tué lors d'une visite à domicile chez l'un de ces patients près de Courtrai, et l'agression d'un médecin de garde à Saint-Nicolas, le 9 février dernier. En 2014, la

police a enregistré 81 cas d'agression physique (coups et blessures volontaires ou blessure) contre un professionnel de la santé (pharmaciens, médecins, infirmiers... ou un membre du personnel médical / paramédical). En 2013, 74 cas avaient été déclarés. Des chiffres avancés par le ministre de l'Intérieur Jan Jambon. Le site spécialisé

Mediplanet a demandé aux généralistes belges leur opinion sur l'obligation des visites à domicile lors des gardes de nuit. L'avis de la grande majorité des répondants (91 %) est clair : ils n'en veulent plus. C'est du côté des médecins francophones que cette opposition est la plus forte : 95 %. Après

l'agression de Forest, le Conseil national de l'Ordre des Médecins avait tenu à partager ses inquiétudes face aux agressions commises par des patients. Il estime qu'il est inacceptable que ceux qui « dispensent des soins de santé à la population ne puissent le faire sans craindre pour leur sécurité ». Dans une interview, Benoît Dejemeppe, Conseiller à la Cour de Cassation et président du Conseil de l'Ordre, avait envisagé de créer à terme une liste de patients « à risques », qui ne pourrait recevoir des soins que dans des conditions strictes de sécurité. Pour l'instant, cela reste à l'état de projet.

FR.SO